

tion de 250,000 âmes, votre contribution (comprenant la souscription annuelle) sera de \$1,000.

3° Ces contributions seront payables en mars 1904.

4° La Ville acceptera l'engagement que nous lui proposons, en faisant adopter par le Conseil une résolution agréant les propositions que lui soumet la présente.

5° L'agrément de la Ville de Montréal deviendra un engagement dès que les municipalités de Toronto, d'Hamilton, d'Ottawa et de Winnipeg auront souscrit au projet, mais l'exécutif de l'Union se propose de faire tout ce qui sera en son possible pour augmenter le nombre des municipalités devant contribuer au fonds de l'Union.

6° Il sera entendu (en autant que le permettra la loi) que si le projet produit, dans sa réalisation, des résultats satisfaisants, le système de contribution se continuera d'année en année sur les mêmes bases.

7° L'exécutif emploiera l'argent de ce fonds spécial à la poursuite du but de l'Union, mais en donnant équitablement l'avantage aux municipalités souscriptrices.

L'exécutif calcule approximativement que le revenu se dépen-
sera comme suit :

Assistant-secrétaires, et bureau.....	\$1,000
Services des avocats à Ottawa.....	1,000
“ “ “ “ Québec.....	500
“ “ “ “ Toronto.....	500
Frais de déplacements et dépenses du secrétaire- trésorier et des directeurs.....	1,000
Impressions et frais postaux.....	1,000
Total.....	\$5,000

L'exécutif espère que vous rendrez compte de l'importance du mouvement de l'Union des Municipalités Canadiennes, au point de vue de la protection des intérêts des villes, et que vous recommanderez à votre Conseil d'agréer à notre suggestion afin que nous puissions au plus tôt nous organiser pour commencer notre travail de protection avec la prochaine session de notre gouvernement. Et il prend la liberté de vous rappeler les économies que l'intervention de l'Union à déjà fait réaliser à la Ville de Montréal et à d'autres municipalités, et de vous assurer de l'impossibilité de continuer sans ressources ses bons offices dont vous pourrez apprécier les résultats dans le rapport annuel que l'Union vient de publier. Jusqu'à présent, le secrétaire-trésorier honoraire et quelques autres directeurs ont été obligés de souscrire personnellement pour supporter la cause des municipalités.

Vos tout dévoués,

FRED. COOK,
Président.

W. D. LIGHTHALL,
Secrétaire-Trésorier Honoraire.

Il est

Résolu. De prier le greffier de répondre au secrétaire de l'Union des Municipalités Canadiennes que cette Commission est disposée à payer, comme par les années passées, sa souscription de \$267.

—Etant soumise une requête demandant une subvention devant aider à l'Hôtel-Dieu à fonder un service d'ambulance, il est

Résolu. Qu'étant donnés les projets à l'étude la Commission ne peut pas présentement répondre à ces demandes.

Il est aussi
Résolu. D'autoriser les avocats et le greffier de la Ville à préparer le règlement requis pour contracter l'emprunt annuel de 10 pour cent (de l'augmentation de la valeur de la propriété imposable) s'il est nécessaire d'édicter ce règlement.

La Commission expédie les affaires de routine, et
Ajournement.

L. O.-DAVID,
Greffier.

The share of Montreal being \$1,000 for a population of 250,000 your contribution (including annual fee) will be \$1,000.

3rd. These amounts shall be payable in March 1904.

4th. A resolution of Council accepting these terms of the present letter shall be sufficient expression of the agreement to contribute.

5th. The agreement shall be binding as soon as Montreal, Toronto, Hamilton, Ottawa, and Winnipeg accept, although the Executive Committee shall make an effort to increase the number of such special contributions to as many more as possible.

6th. It will be an understanding (in so far as it can be legally understood) that the agreement if found satisfactory, is intended to be continued from year to year on the same terms.

7th. The Executive shall expend such special funds upon the objects of the Union, but by priority, in such manner as, in their discretion, shall specially advance the welfare of the contributors, and afford them special protection.

The Executive estimate the amount required as approximately, for the following uses :

Assistant secretaries, and office rent, about.....	\$1,000
Expert Legal assistance at Ottawa....	1,000
“ “ “ “ Québec....	500
“ “ “ “ Toronto....	500
Travelling, and other expenses of the Sec.-Tres. and Executive Officers.....	1,000
Printing, and annual reports, postage, convention ...	1,000

General expense and contingency fund..... Total. \$5,000

They trust you will realize the business value of the Union as a protector of your interests, and will recommend this proposal to your Council for speedy acceptance in reply so that we may be able to prepare for an active and perfectly equipped campaign of municipal protection during the coming sessions. They would remind you of the great money value already saved you and other cities by the operations of the Union, and of the impossibility of continuing such work without adequate resources, and would refer you to the annual report, just issued, for particulars. At present, the Hon. Sec.-Tres., and others have been obliged to advance sums out of their own personal funds to support the cause of the municipalities.

Yours faithfully,

FRED. COOK,
President.

W. D. LIGHTHALL,
Hon. Sec.-Tres., U. C. M.

It was

Resolved. That the city clerk be requested to reply to the secretary of the Union of Canadian Municipalities that this Committee is willing to pay its subscription of \$267.

—The petition of the Hotel Dieu authorities for a money grant to assist them in establishing a morgue, having been taken into consideration, it was

Resolved. That the Committee cannot now grant their request.

It was further

Resolved. To authorize the city attorneys and the city clerk to prepare the requisite by-law to contract the annual loan at 10 0/10 (upon the increased value of taxable property) if they see fit to pass such by law.

After despatching certain routine business, the Committee

Ajourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.